



## Participants – Chez Jacques et Virginie

- Christian (christianpessidous@gmail.com)
- Ludovic (lishiomin@free.fr)
- Tonie (tonie.lambert@wanadoo.fr)
- Dominique (letermefanfan@gmail.com)
- Catherine (catherine.ranavolo@wanadoo.fr)
- Nicolas (nicolasrousset1@yahoo.fr)
- Geneviève (delsol.genevieve@orange.fr)
- Claire ([aurel.claire@gmail.com](mailto:aurel.claire@gmail.com))
- Stéphane (trois.sn@gmail.com)
- Jacques et Virginie (v.watine@mailoo.org)
- Dalila ([lavoiedesfleurs@free.fr](mailto:lavoiedesfleurs@free.fr))
- Antoine (absent) (stable.antoine@orange.fr)

### 1. Rôle et limites de l'AMAP dans son rôle d'intermédiation

Discussion enrichissante parmi les membres du CA sur ce sujet qui a provoqué ce CA « extraordinaire ». La certification bio n'est bien évidemment pas une exigence pour nouer un partenariat avec un producteur. Ce qui importe, c'est de voir si sa démarche est en phase avec la charte des AMAPs, et s'il est possible d'avoir des relations au-delà de la simple distribution de ses produits.

Distribution des oranges : pas AMAP car transport réalisé par un prestataire, et pas d'autre relation avec le producteur que la prise de commande. Saumon : pas AMAP pour des raisons similaires.

L'utilisation des moyens de l'AMAP, en particulier la liste des adhérents, pour diffuser ce genre de proposition est à proscrire si elle n'a pas fait l'objet d'une décision positive en CA.

### 2. Sites

Catherine et Nicolas prennent contact avec Antoine pour prendre un hébergement au nom de l'AMAP chez OVH.

### 3. Œufs

Relecture du compte-rendu de la visite chez le producteur, qui s'est avérée satisfaisante. Il faut supprimer de toute notion de bio dans le prochain contrat qui doit démarrer en 2018. Dalila se propose de regarder plus précisément avec Nicolas la nourriture des poules. Comment informer explicitement les adhérents ayant un contrat en cours que les œufs ne sont pas certifiés AB (la rédaction du contrat actuel est ambiguë) ? Geneviève demande à ce qu'un mail soit transmis aux amapiens pour rectifier cette ambiguïté dans le contrat. Cette proposition ne fait pas du tout consensus, et Geneviève quitte le CA prématurément. Après son départ, Tonie signale que tous les adhérents ayant souscrit au contrat œuf en cours ont signé un contrat œufs pour la période janvier-avril 2018. Il suffit donc de refaire signer le contrat 2018 à tous ces adhérents pour que l'information soit donnée.

### 4. Prochaine réunion

Mercredi 22 novembre à 20h00 chez Christian.